Fiche mémo · Leçon 3 · 32 min

Ce que vous avez le droit de publier, l'essentiel avant votre première image

Avant de publier un contenu généré, quatre questions suffisent : l'offre active donnait-elle l'usage commercial, les personnes réelles ont-elles donné leur accord, aucune marque ni œuvre d'un tiers n'apparaît-elle, et une mention est-elle prévue s'il peut passer pour réel. Gardez aussi la trace de votre apport : un visuel tiré d'un prompt seul se protège mal.

Objectifs

- Vérifier, avant de générer, que l'offre utilisée donne le droit de publier
- Repérer dans un prompt ou un visuel une personne, une marque ou une œuvre qui interdit la diffusion
- Décider quand une mention de transparence est nécessaire et la rédiger

À retenir

- Le droit de publier dépend de l'offre active au moment de la génération : un contenu créé en gratuit ne se régularise pas par un abonnement.
- Aucune personne réelle reconnaissable ni sa voix sans accord écrit, aucun nom d'artiste, aucune marque ni œuvre d'un tiers dans vos prompts et vos références.
- Depuis le 2 août 2026, un contenu qui peut passer pour réel se signale clairement, au plus tard à la première exposition ; en publicité, mentionnez dès que c'est photoréaliste.
- Un visuel tiré d'un prompt seul se protège mal : gardez la fiche de brief, les versions, les retouches et la preuve de l'offre.
- Pour un cas réel douteux, la grille aide à poser la question ; un avocat en propriété intellectuelle y répond.

La demande à recopier

Demande à recopier Faire relire un prompt avant de le lancer, avec ChatGPT ou Gemini

```
Tu es juriste en propriété intellectuelle dans une agence de communication, et tu relis les prompts avant génération.
Voici le prompt que je m'apprête à lancer pour une publicité : [collez le prompt].
Signale, ligne par ligne : tout nom de personne réelle, d'artiste, de marque, de produit, de personnage ou d'œuvre ; toute demande de ressemblance avec une personne connue ; toute image de référence dont j'ai dit ignorer l'origine.
Puis propose une version du prompt qui garde l'intention visuelle en décrivant le style par ses caractéristiques (lumière, couleurs, cadrage, matière, époque) plutôt que par des noms.
Format : une liste des points à risque, puis le prompt corrigé. Ne donne pas d'avis sur la légalité de mon cas précis.
```

Les erreurs fréquentes

L'erreur, et pourquoi elle coûte	La correction
Écrire « in the style of » suivi du nom d'un illustrateur, d'un photographe ou d'un musicien vivant. Le prompt cherche à reproduire l'identité d'un auteur : risque de contrefaçon ou de parasitisme, et plusieurs outils filtrent ces noms.	Décrivez le style par ses caractéristiques : trait, palette, lumière, cadrage, époque, matière, tempo, instruments.
Croire qu'une image générée sous offre payante est protégée contre la copie parce que l'outil dit qu'elle vous appartient. Les conditions de l'outil règlent vos rapports avec l'éditeur ; la protection par le droit d'auteur suppose une création originale, avec un apport humain démontrable.	Construisez vos visuels importants (sélection, retouche, composition) et gardez la fiche de brief, les versions et les fichiers de travail datés.
Publier une publicité photoréaliste générée sans mention, parce que « tout le monde sait que c'est de la pub ». Depuis le 2 août 2026, un contenu qui peut passer pour authentique se signale ; la fiche de l'ARPP ne prévoit pas d'exception artistique en publicité.	Ajoutez une mention courte, « Image générée par IA », visible sur le contenu dès la première exposition.
Cloner ou animer un salarié, un ancien salarié ou un client sans accord écrit, en se disant qu'il « apparaît déjà dans nos vidéos ». Avoir filmé quelqu'un ne donne pas le droit de lui faire dire autre chose ; la diffusion sans consentement relève de l'article 226-8 du Code pénal.	Faites signer un accord écrit qui précise supports, durée, outil et retrait, avant toute création d'avatar ou de voix.

Puis-je publier ce contenu ?

1 **L'offre active au moment de la génération donnait-elle l'usage commercial ?**

Non Ne publiez pas : recréez le contenu sous une offre payante.

2 **Toute personne réelle reconnaissable, ou sa voix, a-t-elle donné son accord écrit ?**

Non Retirez-la, ou obtenez l'accord avant toute diffusion.

3 **Le contenu est-il exempt de marque, de personnage ou d'œuvre d'un tiers ?**

Non Retirez l'élément, ou obtenez une licence de son titulaire.

4 **S'il peut passer pour réel, une mention claire est-elle prévue dès la première exposition ?**

Non Ajoutez la mention avant de publier.

Oui à tout **Publiable. Archivez la fiche de brief, les versions et la preuve de l'offre.**

Quatre questions, dans cet ordre, avant chaque contenu destiné à être publié.